

*Dépôt de documents***RECOURS AU RÈGLEMENT**

M. McGRATH—LA RÉPONSE DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'hésite à abuser du temps de la Chambre, mais je tiens à apporter une précision aux fins du compte rendu. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) m'a accusé aujourd'hui de tenir des propos inexacts et trompeurs. J'affirme, et je voudrais que mes paroles soient consignées au hansard, que je puis prouver tout ce que j'ai déclaré à la Chambre, contrairement au ministre qui a déjà avoué avoir induit les députés en erreur.

M. HNATYSHYN—LA COLLINE DU PARLEMENT—L'UTILISATION DES LOCAUX POUR LE CONGRÈS DU PARTI LIBÉRAL

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Étant donné que cette question suscite un intérêt considérable et que le leader du gouvernement à la Chambre devait s'informer pour savoir si le parti libéral pourrait tenir son prochain congrès dans les édifices du Parlement, je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre a discuté de cette question comme il le devait et si Votre Honneur sera bientôt en mesure de faire rapport à la Chambre ou de rendre une décision sur cette question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. Quand j'ai fait une déclaration provisoire sur la question de privilège soulevée par le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), j'ai dit que je réserverais ma décision et que je consulterais le leader du gouvernement à la Chambre, vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. MacEachen). Je peux dire à la Chambre que j'ai eu avec lui quelques entretiens préliminaires mais qu'il me semble utile de discuter à nouveau de cette question qui n'est pas encore réglée. J'espère qu'elle le sera sous peu et que je pourrai faire bientôt un rapport à la Chambre. J'ai des raisons de croire que ce sera dans deux ou trois jours.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRANSPORTS

DÉPÔT DU 2^e VOLUME DU RAPPORT SNAVELY SUR LE TRANSPORT DES CÉRÉALES

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, copies du deuxième volume du rapport Snavely sur le transport des céréales.

[M. l'Orateur.]

LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, en français et en anglais, la correspondance adressée aux chefs de gouvernement provinciaux au sujet de la conférence des premiers ministres qui aura lieu la semaine prochaine, et notamment l'ordre du jour qu'ils ont tous approuvé.

* * *

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

DÉPÔT DU RAPPORT DE VÉRIFICATION POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 MARS 1977

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement et en conformité de l'article 22 de la loi sur le vérificateur général, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport de vérification sur le Bureau du vérificateur général pour l'année financière se terminant le 31 mars 1977.

* * *

LA LOI SUR LES PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES

MESURE MODIFICATIVE

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo) demande à présenter le bill C-419, tendant à modifier la loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de me rendre à cette demande et d'expliquer mon bill. Il a pour objet de modifier la loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires afin d'obliger le gouvernement à publier deux fois l'an une liste de toutes les infractions, réparties par pays, contre la loi canadienne et pour lesquelles on a invoqué l'immunité diplomatique. Bien que la vaste majorité des diplomates étrangers au Canada se comportent en hôtes honorables, il en est une faible proportion qui abusent systématiquement de leur immunité diplomatique.

Mon bill a ceci d'unique que le travail de recherche et de préparation qu'il a nécessité a été effectué par un certain nombre d'étudiants en science politique de l'Université Wilfrid Laurier, et dont neuf d'entre eux prennent place à la tribune des visiteurs du côté sud.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)